N° 295. Dimanche 11 Décembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE, *Assendelftstraat.*

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

Les Bureaux du *Journal de La Haye* sont transférés rue dite *Assendelftstraat*.

La Haye, 10 Décembre.

SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Séance du 9 décembre.

La séance s'ouvre à midi et demi. La section centrale fait son rapport sur le projet de loi contenant une modification à l'article 12 de la loi sur l'organisation judiciaire. Ce rapport sera imprimé et distribué aux membres, et la discussion du projet de loi est fixée à mardi prochain, à onze heures.

Le président annonce que la section centrale est aussi en mesure de faire son rapport sur la proposition de M. Schooneveld, concernant les changemens à apporter au réglement d'ordre de la Chambre. Mais, comme cette proposition a été traitée en comité, il propose d'entendre le rapport de la même manière; la Chambre adhère à cet avis.

Deux exemplaires d'ouvrages, dont il a été fait hommage à la Chambre, seront déposés à sa bibliothèque.

Quelques pétitions présentées à la Chambre sont renvoyées à la commission des pétitions. Parmi ces pétitions, il y en a deux d'habitans du Limbourg, contenant des objections contre le traité du 5 novembre.

La séance est levée.

A l'issue du comité-général, les sections se sont occupées de nouveau du traité avec la Belgique.

Le *Staats-Courant* publie, aujourd'hui, un arrêté royal du 6 de ce mois concernant la nomination et la classification des fonctionnaires des Indes-Orientales, en rapport avec l'arrêté de S. M. du 18 juillet dernier, concernant l'Académie royale de Delft. Nous donnerons cet arrêté *in extenso* dans un de nos prochains numéros.

M. J. Zunderdorp a été reconnu et admis en qualité d'agent consulaire de France pour les îles du Texel, de Vlieland et de Terschelling.

S. M. a nommé chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne M. W. Storr, chancelier près de la légation des Pays-Bas à Madrid. (*Handelsblad.*)

Nous apprenons que S. M. a daigné fixer pour demain au soir, l'exécution au palais, de quelques-unes des compositions de M. Verhulst. Indépendamment d'une ouverture, on entendra une prière pour le roi, un psaume et quelques parties d'une grande composition de musique religieuse. Nous savons que Liszt, qui a assisté à une des dernières répétitions, a émis une opinion des plus flatteuses sur la musique de notre jeune compatriote.

Le *Leeuwarder Courant* publie deux Adresses présentées au roi, par les curateurs de l'Athenée de Franeker, depuis qu'il a été connu que le gouvernement songeait à supprimer cet Athénée. La première de ces Adresses est datée du 8 avril, et contient l'énumération des services que l'ancienne Université de Franeker a rendus aux sciences et aux belles-lettres, et démontre combien elle a augmenté par là notre gloire nationale dans le domaine des sciences et des arts. La seconde Adresse porte la date du 23 novembre, et, en développant de nouveau ces faits et ces motifs, elle insiste sur une décision prompte et favorable.

Le correspondant à Amsterdam du journal belge l'*Emancipation* se fait l'écho d'une lettre insérée, ces jours-ci, dans le *Handelsblad*, relativement à la dernière vente d'étain à Java, et d'après laquelle le gouvernement de la colonie n'aurait fait qu'une vente simulée d'étain, en donnant des ordres secrets à la factorerie de la Société de Commerce d'enlever tout l'étain porté au marché.

Nous sommes à même de pouvoir assurer que cette prétendue histoire « d'une ruse de guerre de la part du gouvernement colonial, » n'est qu'un tissu de mensonges. Nous renvoyons pour plus de détails au n° d'hier du *Nederlandsch Nieuwsblad*.

Nous apprenons de source officielle que l'administration du Théâtre-Royal-Français de cette résidence, dès qu'elle a eu connaissance de l'arrivée de Mme Damoreau-Cinti, s'est empressée de faire proposer à cette cantatrice distinguée, de donner quelques représentations au Théâtre-Royal, mais qu'à son grand regret, toutes les démarches faites à cet égard, et à plusieurs reprises, ont été infructueuses.

Mme Damoreau-Cinti désire donner quelques concerts, avant d'accepter les propositions qui lui avaient été faites de la part de l'administration du Théâtre-Royal-Français. Toutefois, l'administration ne s'est point découragée, et déjà elle s'est mise en relation avec une artiste lyrique, d'un talent généralement reconnu, et qui a obtenu plus d'un succès sur les premières scènes de France.

Lundi prochain, aura lieu en cette résidence la vente de la riche bibliothèque et de la collection d'objets rares de feu le général Eerens, lieutenant gouverneur-général des Indes-Orientales. Cette vente se composera d'une multitude de précieux ouvrages, richement reliés et très-bien conservés, d'atlas et de cartes géographiques, ainsi que d'une grande quantité d'armes et de costumes de différentes tribus des Indes-Orientales. Avant-hier, LL. AA. RR. les princes Alexandre et Henri des Pays-Bas ont examiné avec le plus vif intérêt, pendant deux heures, tous ces objets chez le libraire Fuhri, où la vente aura lieu.

La Société provinciale des Beaux-Arts et des Sciences à Utrecht, dans sa dernière séance, a admis, entre autres, au nombre de ses membres MM.: F. van der Breggen, médecin et professeur de la Faculté de médecine à l'Athénée illustre d'Amsterdam; E. Fabius, médecin; C. J. Fortuyn, avocat; H. J. Koenen, avocat; A. W. F. Herkenrath, médecin, tous à Amsterdam. Les deux derniers ont obtenu cette distinction en récompense de leurs ouvrages qui ont été couronnés, au dernier concours.

A Wyk, près Duurstede, quelques particuliers pratiquent aussi des fouilles sur leurs propres terres et en obtiennent de très-bons résultats. Dernièrement, on a trouvé plusieurs objets remarquables, entr'autres: 1° une cornaline sur laquelle est gravé un Cupidon, 2° une petite pierre qui a beaucoup d'analogie avec le verre blanc et sur laquelle sont gravés une belle figure d'homme, et un trépied avec un vase; 3° trois perles enfilées qui paraissent avoir fait partie d'un grand collier; ces perles sont de la grosseur d'un pois; 4° des pierres de fronde ou des disques de terre cuite, qui portent la marque de quelques lettres, des aiguilles, une pierre de touche en forme de coin, des pierres plates et rondes avec figures et ayant un trou au milieu, et plusieurs objets de corne; 5° plusieurs mâchoires et défenses de sanglier; 6° quelques monnaies romaines et un plus grand nombre de monnaies carlovingiennes.

Non-seulement à Wyk, près Duurstede, mais à Vechten, on trouve tous les jours des ossemens. On a également découvert des monnaies romaines de cuivre. Lundi dernier, on y a trouvé, dans un puits, à la profondeur de 1 aune 5 palmes au-dessous du sol, une vingtaine de petites lampes et deux petites urnes qui probablement auront été vendues à Utrecht.

M. G. Reinders de Groot-Zeewyk, dans la province de Groningue, qui a obtenu déjà la médaille d'argent de la Société pour le progrès de l'industrie, pour ses essais de froment, dit *de Wittington*, a fait cet été, un essai d'inoculation de la clavelée sur ses moutons. Cet essai a très-bien réussi et il vient de pratiquer de nouveau avec beaucoup de succès cette inoculation à Onderdendam et à Rostum.

On va exécuter, sous peu, de grands travaux d'amélioration à l'église catholique du *Maartelaarsgracht* à Amsterdam.

Ces jours derniers, il a été accordé un brevet à M. J. Thatcher de Londres, pour l'importation d'appareils perfectionnés servant à modérer la course des voitures, à la descente de hauteurs.

On annonce qu'on procèdera incessamment à l'inauguration solennelle de l'église réformée dite *de Kraling* située à l'extrémité du *Hoflaan* à Rotterdam.

A la vente, tenue mercredi dernier à Amsterdam, par la Société de Commerce, de 1288/4, 234/12 et 19/32 caisses de thé-Java, tout a été enlevé à savoir: le Congo-Boey, de 103 à 110 cents; le Congo, de 113 à 150 cs.; le Kempoey, de 138 à 142 cs.; le Conge-Souchon, de 135 à 136 cs.; le Souchon, de 133 à 151 cs.; le Soepoey, à 140 cs.; le Pecco, de 280 à 400 cs.; le Thunkay, de 125 à 135 cs.; le Hynsan-Thunkay, de 162 à 166 cs.; le Schin, de 100 à 151 cs.; le Hysan, de 151 à 204 cs.; l'Uxim, de 134 à 180 cs.; le Joosjes, grosse graine de 192 à 264 cs.; et le Joosjes, fine graine, de 168 à 173 cents.

Nouvelles et Faits Divers.

Le 3 décembre, est mort à Salzuffeln, le conseiller aulique et médical chevalier Rodolphe Brandes, fondateur et directeur en chef de la Société de pharmaciens pour le Nord de l'Allemagne, et créateur de plusieurs publications périodiques sur la Chimie et la Pharmacopée. Ce savant qui a si hautement mérité des Sciences, était âgé de 48 ans.

— On lit dans les journaux d'Odessa:

« Par suite d'expériences faites à Nicolaïeff sur les projectiles percuttans, qu'avait proposés leur inventeur, le lieutenant-général du génie Lœchner, S. M. l'empereur a ordonné d'introduire dans ses flottes l'usage de ces projectiles. »

— Le *Journal de Limbourg* annonce qu'à Zepperen on a foré, en 75 heures, d'après un nouveau procédé, un puits artésien qui a 38 mètres de profondeur. L'eau, d'exellente qualité jaillit à deux mètres au-dessus du sol. On doit au sieur Peeters, tailleur à Looz, l'invention de ce procédé, qui permet de franchir sans peine tous les obstacles, et donne, en outre, la faculté d'arrêter et de faire revenir l'eau à volonté.

— Le *Courrier de l'Europe*, journal français de Londres, signale la nouvelle activité que le traité avec la Chine a imprimée au commerce anglais. Entr'autres indices de ce progrès, il

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

LES MYSTÈRES DE PARIS. (1)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XI.

Rigolette.

Louise, la fille du lapidaire, était remarquablement belle, d'une beauté grave: svelte et grande, elle tenait de la Junon antique par la régularité de ses traits sévères, et de la Diane chasseresse par l'élégance de sa taille élevée. Malgré le hâle de son teint, malgré la rougeur rugueuse de ses mains d'un très-beau galbe, mais durcies par les travaux domestiques, malgré ses humbles vètemens, cette jeune fille avait un extérieur plein de noblesse, que l'artisan, dans son admiration paternelle, appelait un *air de princesse*.

Nous n'essaierons pas de peindre la reconnaissance et la stupeur joyeuse de cette famille, si brusquement arrachée à un sort épouvantable. Un moment même, dans cet enivrement subit, la mort de la petite fille fut oubliée.

Rodolphe seul remarqua l'extrême pâleur de Louise et la sombre préoccupation dont elle semblait toujours accablée, malgré la délivrance de son père.

Voulant rassurer complétement les Morel sur leur avenir et expliquer une libéralité qui pouvait compromettre son incognito, Rodolphe dit au lapidaire, qu'il emmena sur le palier pendant que Rigolette préparait Louise à apprendre la mort de sa petite sœur:

Hier matin, une jeune dame est venue chez vous?

— Oui, Monsieur, et elle a paru bien peinée de l'état où elle nous voyait.

— Après Dieu, c'est elle que vous devez remercier, non pas moi...

Il serait vrai!... Monsieur? cette jeune dame...

— Est votre bienfaitrice. J'ai souvent porté des étoffes chez elle: avant-hier, en venant louer ici une chambre au quatrième, j'ai appris par la portière votre cruelle position... comptant sur la charité de cette dame, j'ai couru chez elle... hier elle était ici, afin de juger par elle-même l'étendue de votre malheur: elle en a été douloureusement émue; mais comme ce malheur pouvait être le fruit de l'inconduite, elle m'a chargé de prendre moi-même et le plus tôt possible, des renseignemens sur vous, désirant proportionner ses bienfaits à votre probité.

— Bonne et excellente dame! j'avais bien raison de dire...

— De dire à Madeleine: *Si les riches savaient!* n'est-ce pas?

— Comment, Monsieur, connaissez-vous le nom de ma femme?... qui vous a appris que...

— Depuis ce matin six heures, — dit Rodolphe en interrompant Morel, je suis caché dans le petit grenier qui avoisine votre mansarde.

— Vous?... Monsieur!...

— Et j'ai tout entendu, tout, honnête et excellent homme!!!

— Mon Dieu!... Mais comment étiez-vous là?

— En bien ou en mal, je ne pouvais être mieux renseigné que par vous-même; j'ai voulu tout voir, tout entendre à votre insu.... Le portier m'avait parlé de ce petit réduit en me proposant de me le céder pour en faire un bûcher. Ce matin, je lui ai demandé à le visiter, j'y suis resté une heure, et j'ai pu me convaincre qu'il n'y avait pas un caractère plus probe, plus noble, plus courageusement résigné que le vôtre.

— Mon Dieu! Monsieur, il n'y a pas grand mérite: je suis né comme ça, et je ne pourais pas faire autrement...

— Je le sais; aussi je ne vous loue pas, je vous apprécie. J'allais sortir de ce réduit pour vous délivrer des recors, lorsque j'ai entendu la voix de votre fille. J'ai voulu lui laisser le plaisir de vous sauver... Malheureusement la rapacité des gardes du commerce a enlevé cette douce satisfaction à la pauvre Louise; alors j'ai paru. J'avais fait hier le recouvrement de quelques sommes qui m'étaient dues, et j'ai été à même de faire une avance à votre bienfaitrice en payant pour vous cette malheureuse dette. Mais votre infortune a été si grande, si honnête, si digne, que l'intérêt qu'on vous porte, et que vous méritez, ne s'arrêtera pas là. Je puis, au nom de votre ange sauveur, vous répondre d'un avenir paisible, heureux, pour vous et pour les vôtres...

— Il serait possible!... Mais, au moins son nom, Monsieur? son nom, à cet ange du ciel, à cet ange sauveur, comme vous l'appelez?

— Oui, c'est un ange... Et vous aviez encore raison de dire que grands et petits avaient leurs peines.

— Cette dame serait malheureuse!

— Qui n'a pas ses chagrins?... Mais je ne vois aucune raison de vous taire son nom... Cette dame s'appelle...

Songeant que Mme Pipelet n'ignorait pas que Mme d'Harville était venue dans la maison pour demander le *Commandant*, Rodolphe, craignant l'indiscret bavardage de la portière, reprit après un moment de silence:

— Je vous dirai le nom de cette dame... à une condition...

— Oh! parlez, Monsieur!...

— C'est que vous ne le répèterez à personne... vous entendez? à personne.

— Oh! je vous le jure... Mais ne pourrai-je pas au moins la remercier, cette providence des malheureux?

— Je le demanderai à Mme d'Harville, je ne doute pas qu'elle y consente...

— Cette dame se nomme?

— Mme la marquise d'Harville.

— Oh! je n'oublierai jamais ce nom-là. Ce sera ma sainte...mon adoration... Quand je pense que, grâce à elle, ma femme, mes enfans sont sauvés!... Sauvés! pas tous... pas tous... ma pauvre petite Adèle, nous ne la reverrons plus!.. Hélas! mon Dieu, il faut se dire qu'un jour ou l'autre nous l'aurions perdue, qu'elle était condamnée...

Et le lapidaire essuya ses larmes...

— Quant aux derniers devoirs à rendre à cette pauvre petite, si vous m'en croyez... voilà ce qu'il faut dire... Je n'occupe pas encore ma chambre; elle est grande, saine, aérée; il y a déjà un lit, on y transportera ce qui sera nécessaire pour que vous et votre famille vous puissiez vous établir là, en attendant que Mme d'Harville ait trouvé à vous caser convenablement... Le corps de votre enfant restera dans la mansarde, où il sera cette nuit, comme il convient, gardé et veillée par un prêtre. Je vais prier M. Pipelet de s'occuper de ces tristes détails.

— Mais, Monsieur... vous priver de votre chambre!... ça n'est pas la peine.. Maintenant que nous voilà tranquilles, que je n'ai plus peur d'aller en prison... notre pauvre logis me semblera un palais, surtout si ma Louise nous reste... pour tout soigner comme par le passé...

— Votre Louise ne vous quittera plus... Vous disiez que ce serait votre luxe de l'avoir toujours auprès de vous... Ce sera mieux... ce sera votre récompense...

— Mon Dieu... Monsieur, est-ce possible? ça me parait un rêve... Je n'ai jamais été dévot... mais un tel coup du sort... un secours si providentiel... ça vous ferait croire!...

— Croyez toujours... qu'est-ce que vous risquez?...

— C'est vrai, — répondit naïvement Morel, — qu'est-ce qu'on risque?...

— Si la douleur d'un père pouvait reconnaître des compensations, je vous dirais qu'une de vos filles vous est retirée, mais que l'autre vous est rendue.

— C'est juste, Monsieur. Nous aurons notre Louise maintenant....

— Vous acceptez ma chambre, n'est-ce pas? sinon comment faire pour cette triste veillée mortuaire?... Songez donc à votre femme, dont la tête est déjà si faible... lui laisser pendant vingt-quatre heures un si douloureux spectacle sous les yeux!

— Vous songez à tout.... à tout.... Combien vous êtes bon, Monsieur.

— C'est votre ange bienfaiteur qu'il faut remercier, sa bonté m'inspire. Je vous dis ce qu'il vous dirait, il m'approuvera j'en suis sûr... Ainsi vous acceptez, c'est convenu... Maintenant, dites-moi, ce Jacques Ferrand?...

Un sombre nuage passa sur le front de Morel.

— Ce Jacques Ferrand, — reprit Rodolphe, — est bien Jacques Ferrand, notaire, qui demeure rue du Sentier?

— Oui, Monsieur... Est-ce que vous le connaissez?

Puis, assailli de nouveau par ses craintes au sujet de Louise, Morel s'écria:

— Puisque vous m'avez entendu, Monsieur, dites... dites... ai-je le droit d'en vouloir à cet hommme?.. Et qui sait... si ma fille... ma Louise...

Il ne put achever et cacha sa figure dans ses mains.

Rodolphe comprit ses craintes.

— La démarche même du notaire, — lui dit-il, — doit vous rassurer: il vous faisait sans doute arrêter pour se venger des dédains de votre fille; du reste, j'ai tout lieu de croire que c'est un malhonnête homme... S'il en est ainsi, — dit Rodolphe, après un moment de silence, — comptons sur la Providence pour le punir...

— Il est bien riche et bien hypocrite, Monsieur!

— Vous étiez bien pauvre et bien désespéré!.. la Providence vous a-t-elle failli?

— Oh! non, Monsieur... grand Dieu!... ne croyez pas que je dise cela par

(1) Voir le *Journal de La Haye* N° 292, du 8 de ce mois.

cite le prompt enlèvement des percales, calicots et mousselines.

« On ne les commande plus aux fabricans, dit-il, par pièces ou par yards, mais bien par milles. (Comme on dirait en français : Faites-moi deux ou trois lieues de cette étoffe.)

» Les parapluies ne sont pas moins favorisés ; la maison Morisson et Ce a, dit-on, reçu une commande de 5,000 douzaines, autrement dit 60,000. Les arrivages de l'Inde se multiplient outre mesure.

» Les châles cachemires, qui depuis quelque temps étaient devenus rares, arrivent par milliers.

— A Maya (Irlande), Johan Clarke, âgé de 99 ans, a épousé dernièrement Marguerite O'Herke, âgée de 89 ans ; après la bénédiction nuptiale donnée par un prêtre catholique, les deux époux ont donné un déjeûner à leurs parens et amis, et sont allés passer la lune de miel à la campagne. Sur la pelouse de Floock' qui se trouve devant leur maison de plaisance, ils ont dansé une prmière gigue, en présence d'une nombreuse compagnie.

— Le juge d'une cour d'assises du Bas-Canada, prononçant dans le cours de l'hiver dernier, une sentence de mort contre un nommé John Jones, convaincu de meurtre, lui a adressé cette *bienveillante* allocution :

» Jones, l'intention de la cour était de différer, selon l'usage, votre exécution jusqu'au printemps prochain, et de vous accorder un sursis de six semaines ; mais la saison est rigoureuse, la prison est dans un état affreux de délabrement, faute de fonds, pour la réparer ; il manque des vîtres à la cellule des condamnés ; toutes les cheminées fument, et l'on n'a pas même d'argent pour acheter du combustible ; vous seriez ainsi privé du sommeil et de tout ce qui pourrait adoucir l'horreur de votre sort. La cour a donc pensé qu'il vous serait plus agréable d'expier votre peine le plus tôt possible ; vous serez donc pendu dès demain matin. Le Shériff aura soin de vous faire servir un déjeûner confortable. »

Le condamné, au moment où on le conduisait au supplice, après le déjeûner copieux qu'on lui avait servi, a dit : « M. le juge a trop de bonté : j'aurais bien patienté pendant quelques mois. »

— Les deux anecdotes suivantes sont extraites d'une lettre adressée de Ham à M. Thayer par le prince Louis-Napoléon :

« ...Souvent l'empereur s'occupait de la comptabilité des maisons de sa famille. Un jour, préoccupé probablement par quelque budget, il s'avança devant beaucoup de monde, vers ma mère, et lui dit tout haut : « Hortense, combien dépensez-vous pour votre cuisine et pour votre écurie ? — Sire, je ne m'en souviens pas. — Eh bien ! vous êtes une sotte ! on peut toujours avec peu de chiffres se souvenir de son budget ; dans toute maison bien réglée, il ne faut dépenser que le $\frac{1}{4}$ de son revenu pour sa cuisine, et le $\frac{1}{5}$ pour son écurie. »

» Une autre fois, formulant les règles de notre conduite, il disait : « Dans tout ce qu'on entreprend il faut donner les deux tiers à la raison et l'autre tiers au hasard ; augmentez la première fraction, vous serez pusillanime ; augmentez la seconde, vous serez téméraire. »

GALERIE DU COMTE PERREGAUX. — On trouve dans le *Cabinet de l'Amateur* des détails assez curieux sur la vente du cabinet du comte Perregaux, où cinquante-trois tableaux, tous de petite dimension, presque tous de l'école hollandaise, ont produit la somme assez ronde de 398,938 fr. Indiquons ici les prix qu'ont atteints quelques-uns de ces précieux bijoux : *Le Départ pour la Chasse*, d'Adrien Van-den-Velde, a été, moyennant la bagatelle de 26,850 fr., acquis par M. de Rothschild, ainsi que le *Passage du Gué*, de Karl Dujardin ; ce dernier a été poussé à 26,300 fr. M. Eug. Duthiers a payé 22,400 francs le *Chant interrompu*, de Fr. van Mieris ; le prince de Mecklembourg s'est trouvé heureux d'obtenir pour 21,200 fr. un Paysage de Jean Both ; un autre Paysage d'Albert Cuyb a été donné à M. Paul Périer moyennant la somme de 18,100 fr. Un Belge est devenu propriétaire de l'*Entrée d'un bois*, due au pinceau d'Hobbema, mais il l'a cédée 23,000 fr. Un Anglais a eu pour 16,000 fr. *une Chute d'Eau*, de Ruysdaël. *L'Espion*, de Wouvermans, a été porté a 37,000 fr. C'est donc à une somme de 190,000 fr. que se sont élevés les prix payés pour huit petites toiles qui n'avaient pas toujours 50 centimètres sur 40.

— Voici quelques détails sur les opérations du sauvetage du *Télémaque*, entravées par les mauvais temps et le peu d'heures que l'on peut consacrer au travail. Les recherches faites jusqu'ici ont constaté que le navire est comme on l'avait dit, chargé de bois et de suif ; de gros morceaux de cette derniere denrée s'échappent de la cale et flottent à l'échaffaudage. M. Taylor a commencé le déchargement, en retirant une pièce de bois qui se présentait la première ; mais la difficulté de ce travail, provenant de ce que les harpons, qui soutiennent le navire, transpercent toutes les pièces de bois et les lient entr'elles, a employé deux jours entiers. En conséquence. M. Taylor s'est résolu à soulever le *Télémaque*, de deux mètres hors de l'eau et à couper tous les harpons à mesure qu'ils seront émergés. Des plongeurs ont été envoyés pour essayer de s'assurer si la cargaison était entierement composéee de bois ; ils ont rapporté qu'ils avaient trouvé un baril, mais qu'ils n'avaient pu le remuer, coincé qu'il était par les pièces de bois.

On ne peut encore rien préciser cependant avant que l'opération projetée par M. Taylor, et qui prendra cinq à six jours, ne soit terminée.

— Le *Journal de Bergerac* revendique Juliah, la jeune fille du *Semaphore*, pour sa compatriote. Voici ce que cette feuille écrit :

« Une jeune fille de l'un des cantons de l'arrondissement de Bergerac a fui la maison paternelle depuis environ six mois ; cette pauvre enfant, qui a eu le malheur de perdre sa mère il y a plusieurs années, a reçu une éducation dont les effets sont aujourd'hui déplorables. La lecture des romans, l'habitude de l'oisiveté et un caractère capricieux, que des conseils amis n'ont pu réformer, l'ont portée à déserter le clocher du village ; elle parcourait les cités du midi, munie de quelques fonds qu'elle avait emportés, et avait rendu les recherches de ses parens infructueuses.

» Après avoir épuisé ses faibles ressources sans asile, sans secours sur une terre qu'elle ne connaissait pas, elle eut l'idée de contrefaire la folle pour exciter la pitié publique. Arrêtée dans les environs de Marseille, elle a été conduite dans un hôpital de cette ville, où elle a continué son rôle : longtemps elle a refusé de signaler les lieux d'où elle venait et la famille à qui elle appartenait. Enfin, pressée de sollicitations, accablée de chagrins et de remords, ne pouvant plus d'ailleurs dissimuler son état mental, sur lequel les médecins élevaient de graves soupçons, elle a tout avoué. Ses parens désolés sont partis pour ramener la fugitive.... Qu'il y a loin de cette triste et froide réalité à la magnifique narration de la presse marseillaise ! Voilà pourtant aujourd'hui comme on écrit l'histoire ! »

EXTERIEUR.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 15 novembre. Des Tartares, arrivés en 19 jours de Bagdad, annoncent la nouvelle que les différends entre la Perse et la Porte peuvent être considérés comme aplanis, et que les Persans font déjà leur retraite.

(*Gazette du Rhin.*)

Des Frontières de Servie, 23 novembre. Les jeunes Serviens qui étudient à Vienne, ont été rappelés par le nouveau gouvernement. Ceux qui poursuivaient leurs études à Paris et à Berlin peuvent continuer à séjourner dans ces capitales.

(*Id.*)

Des mêmes Frontières, 25 novembre. A l'arrivée à Semlin, du baron Lieven, adjudant-général au service de Russie, le prince Michel qui habite cette ville, lui a envoyé ses équipages au lieu du débarquement pour le conduire à son hôtel. Aussitôt après son arrivée le prince Michel s'est rendu auprès du baron Lieven.

SEMLIN, 25 novembre. Les partisans du prince Michel croient que le baron Lieven n'a fait son long voyage, que dans leur intérêt seul ; mais ils se trompent étrangement. La cour de St.-Pétersbourg voit avec satisfaction son élève Karageorgiewitsch, promu à la dignité de prince. Le baron Lieven partira après-demain pour Belgrade. Le but principal de ce voyage est d'obtenir une amnistie pour les réfugiés. Il s'y arrêtera pendant quelques jours, après quoi il partira pour Constantinople.

ALEXANDRIE, 22 novembre. On assure que la nouvelle de la victoire remportée en Chine par les Anglais a rendu Méhémet-Ali très-soucieux. Il a dû penser que les regards des ministres de cette nation se porteront plus que jamais sur l'Egypte ; mais on ne sait si cette considération lui fera examiner ses moyens de défense qui sont dans le plus déplorable état. A l'époque du traité entre les puissances du Nord, le gouvernement français envoya au Pacha un officier supérieur du génie pour l'inviter à améliorer ses fortifications. Celui-ci reconnut en arrivant qu'il ne s'agissait pas d'améliorer mais de construire, car rien n'existait encore. Il se mit à l'ouvrage, et malgré toutes les intrigues, il parvint à exécuter des travaux d'une certaine importance. Ils ne marchent, il est vrai, qu'à pas lents ; sans doute, ils seront repris avec plus de zèle à présent que Méhémet-Ali en sent la nécessité, mais à quoi serviraient les fortifications avec les troupes du Pacha, dont l'ignorance est complète, en artillerie surtout ?

Cette armée, dont on parlait beaucoup à l'époque des événemens de Syrie et dont on a vu cependant la pusillanimité, au débarquement des troupes anglaises, n'existe plus que sur les cadres. Toute l'infanterie est disséminée dans les villages, la cavalerie et l'artillerie sont employées à l'agriculture, et au lieu d'apprendre les manœuvres, ces soldats oublient complètement le peu qu'ils ont appris. Le matériel de l'artillerie demeure sans entretien et se trouve dans un pitoyable état. Méhémet-Ali a demandé de nouvelles pièces d'artillerie ; on les a laissées pêle-mêle : enfin, on est à ne pas savoir comment se charge un canon à la Paixhans, ni quelle est la différence entre un canon chambré et celui qui ne l'est pas.

La marine qui fut si longtemps en activité est tombée dans un complet délabrement. L'arsenal n'a pas une pièce de bois pour réparer les bâtimens. Une frégate vient d'être halée à terre et l'on ne trouve pas de quoi changer les pièces hors de service ; les magasins sont vides, on n'a point de cordages. Il faut être sur les lieux pour comprendre une misère pareille : il n'y a pas de constructeur de navires marchands qui ne soit mieux approvisionné.

En considérant tous ces faits, on peut assurer que le petit nombre d'Anglais qui a chassé les Egyptiens de la Syrie suffisait pour s'emparer de l'Egypte. Tout manque à Méhémet-Ali pour créer une nouvelle organisation : il a peu d'hommes capables et on les tient à l'écart ; son grand âge l'empêche de présider aux changemens, et son cerveau s'affaiblit de jour en jour ; Ibrahim-Pacha se tient en dehors de tout et ne s'occupe qu'à cultiver ses terres et à thésauriser ; aucun sentiment national n'existe chez lui, et l'on doute même, si l'Egypte était attaquée, qu'il se mît à la tête des troupes. On ne peut concevoir qu'un homme qui ne manque pas de jugement, voie de sang-froid la désorganisation qui s'opère chaque jour, et ne fasse pas la moindre observation.

— Le paquebot anglais de Syrie est arrivé le 17 au soir ; les lettres de Beyrouth, apportées par ce bâtiment, sont du 14. En voici le contenu :

Le Sheick El-Arian, qui s'était insurgé autrefois contre Ibrahim-Pacha, et dont ce général a tant à se plaindre, s'est mis à la tête d'un certain nombre de Druzes, et le 8 au soir, il s'est porté sur le château habité par Omar-Pacha, après avoir donné rendez-vous sur ce point à une autre division ; il voulait détourner le courant d'eau qui couvre la place et attaquer ensuite celle-ci : mais n'ayant pas trouvé le renfort qu'il attendait, il fut mis en déroute dans une vive sortie du Pacha. Celui-ci avait un canon de campagne, qui a tué aux Druzes une quarantaine d'hommes. Le Pacha n'en a perdu que 6. Malgré cette défaite El-Arian a dû faire une nouvelle attaque, dont le résultat n'est pas connu.

Jusqu'à présent les Maronites n'ont pris aucune résolution sur l'alliance qui leur est proposée par les Druses. Ils paraissent s'en défier.

Mustapha-Pacha qui est parti il y a quelques jours pour Constantinople, a été remplacé par Isaat-Pacha. Ce dernier a reçu un bon accueil de la population ; il a aussitôt destitué le Mufti et plusieurs grands personnages contre lesquels des plaintes avaient été portées.

GRÈCE. — ATHÈNES, 19 novembre. On assure que M. Silivergos, président de la cour des comptes, vient d'être nommé ministre des finances. M. J. Soutzo est nommé membre de la commission des douanes.

— Par suite d'une convention récemment conclue entre la France et le royaume des Deux-Siciles, les paquebots français de la correspondance se chargent du transport des lettres, journaux, groups, etc. pour le royaume de Naples, de même que

---

ingratitude...

— Un ange sauveur est venu à vous... un vengeur inexorable atteindra peut-être le notaire... s'il est coupable.

A ce moment Rigolette sortit de la mansarde, en essuyant ses yeux.

Rodolphe dit à la jeune fille :

— N'est-ce pas, ma voisine, que M. Morel fera bien d'occuper ma chambre avec sa famille, en attendant que son bienfaiteur, dont je ne suis que l'agent lui ait trouvé un logement convenable ?

Rigolette regarda Rodolphe d'un air étonné.

— Comment, Monsieur... vous seriez assez généreux ?...

— Oui, mais à une condition... qui dépend de vous, ma voisine...

— Oh ! tout ce qui dépendra de moi...

— J'avais quelques comptes très-pressés à régler pour mon patron... on doit les venir chercher tantôt... mes papiers sont en bas. Si, en qualité de voisine, vous vouliez me permettre de m'occuper de ce travail chez vous... sur un coin de votre table... pendant que vous travaillerez ? je ne vous dérangerais pas, et la famille Morel pourrait tout de suite, avec l'aide de M. et Mme Pipelet, s'établir chez moi.

— Oh ! si ce n'est que cela, Monsieur, bien volontiers ; entre voisins on doit s'entr'aider... Vous donnez l'exemple par ce que vous faites pour ce bon M. Morel... A votre service, Monsieur....

— Appelez-moi *mon voisin*... sans cela ça me gênera... et je n'oserai pas accepter, — dit Rodolphe en souriant.

— Qu'à cela ne tienne !... Je puis bien vous appeler mon voisin, puisque vous l'êtes.

— Papa, maman te demande ; viens ! viens ! — dit un des petits garçons en sortant de la mansarde.

— Allez, mon cher Monsieur Morel ; quand tout sera prêt en bas, on vous en fera prévenir.

Le lapidaire rentra précipitamment chez lui.

— Maintenant, ma voisine, — dit Rodolphe à Rigolette — il faut encore que vous me rendiez un service.

— De tout mon cœur, si c'est possible, mon voisin.

— Vous êtes, j'en suis sûr, une excellente ménagère ; il s'agirait d'acheter à l'instant ce qui est nécessaire pour que la famille Morel soit convenablement vêtue, couchée et établie dans ma chambre où il n'y a encore que mon mobilier de garçon (et il n'est pas lourd), qu'on a apporté hier... Comment allons-nous faire pour nous procurer tout de suite ce que je désire pour les Morel ?

Rigolette réfléchit un moment, et répondit :

— Avant deux heures vous aurez, ça, de bons vêtemens tout faits, biens chauds, bien propres, du bon linge blanc pour toute la famille, deux petits lits pour les enfans, un pour la grand'mère, tout ce qu'il faut enfin... mais, par exemple, cela coûtera beaucoup, beaucoup d'argent.

— Et combien ?

— Oh ! au moins... au moins cinq ou six cents francs...

— Pour le tout ?

— Hélas ! oui... vous voyez, c'est bien de l'argent ! — dit Rigolette en ouvrant de grands yeux et en secouant la tête...

— Et nous aurions ça ?

— Avant deux heures !

— Mais vous êtes donc une fée, ma voisine ?

— Mon Dieu, non ; c'est bien simple... Le *Temple* est à deux pas d'ici, et vous y trouverez tout ce dont vous aurez besoin.

— Le Temple ?

— Oui... le Temple.

— Qu'est-ce que cela ?

— Vous ne connaissez pas le Temple, mon voisin !

— Non, ma voisine.

— C'est pourtant là où les gens comme vous et moi se meublent et se nippent, quand ils sont économes. C'est bien moins cher qu'ailleurs et c'est aussi bon...

— Vraiment ?

— Je le crois bien ; tenez, je suppose... combien avez-vous payé votre redingote ?

— Je ne vous dirai pas précisément.

— Comment ! mon voisin, vous ne savez pas ce que coûte votre redingote !

— Je vous avouerai en confidence, ma voisine, — dit Rodolphe souriant, — que je la dois... Alors, vous comprenez... je ne peux pas savoir...

— Ah ! mon voisin... mon voisin... vous me faites l'effet de ne pas avoir beaucoup d'ordre !

— Hélas ! non, ma voisine.

— Il faudra vous corriger de ça, si vous voulez que nous soyons amis... et je vois déjà que nous le serons... vous avez l'air si bon ! vous verrez que vous ne serez pas fâché de m'avoir pour voisine. Vous m'aiderez... je vous aiderai... on est voisin, c'est pour ça... J'aurai bien soin de votre linge... vous me donnerez un coup de main pour cirer ma chambre... Je suis matinale, je vous réveillerai, afin que vous ne soyez pas en retard à votre magasin. Je frapperai à votre cloison jusqu'à ce que vous m'ayez dit : — Bonjour, voisine !

— C'est convenu, vous m'éveillerez, vous aurez soin de mon linge, et je cirerai votre chambre.

— Et vous aurez de l'ordre ?

— Certainement...

— Et quand vous aurez quelques effets à acheter, vous irez au Temple ; car, tenez, un exemple : votre redingote vous coûte 80 fr., je suppose ; eh bien ! vous l'auriez eue au Temple pour 30 fr.

— Mais c'est merveilleux !... Ainsi, vous croyez qu'avec cinq ou six cents francs ces pauvres Morel ?...

— Seraient nippés de tout, et très-bien, et pour longtemps.

— Ma voisine, une idée !...

— Voyons l'idée !

— Vous vous connaissez en objets de ménage ?

— Mais oui... un peu, — dit Rigolette avec une nuance de fatuité.

— Prenez mon bras, et allons au Temple acheter de quoi nipper les Morel, ça va-t-il ?

— Oh ! quel bonheur !.. pauvres gens !.. mais de l'argent ?

— J'en ai.

— Cinq cents francs ?

— Le bienfaiteur des Morel m'a donné carte blanche, il n'épargnera rien pour que ces braves gens soient bien... S'il y a même un endroit où l'on trouve de meilleures fournitures qu'au Temple....

— On ne trouve nulle part rien de mieux, et puis il y a de tout et tout fait : des petites robes pour les enfans, des robes pour leur mère...

— Allons au Temple alors, ma voisine...

— Ah ! mon Dieu, mais...

— Quoi donc ?

— Rien... c'est que, voyez-vous... mon temps... c'est tout mon avoir ; je me suis déjà même un peu arriérée... en venant par-ci par-là veiller la pauvre femme Morel ; et vous concevez, une heure d'un côté, une heure de l'autre, ça fait petit à petit une journée ; une journée, c'est trente sous, et quand on ne gagne rien un jour, il faut vivre tout de même... Mais, bah !... c'est égal... je prendrai cela sur ma nuit... et puis, tiens ! les parties de plaisir sont rares, et je me fais une joie de celle-là... il me semblera que je suis riche... riche, riche, et que c'est avec mon argent que j'achète toutes ces bonnes choses pour ces pauvres Morel... Eh bien ! voyons, le temps de mettre mon châle, un bonnet, et je suis à vous, mon voisin.

— Si vous n'avez que ça à mettre, ma voisine... voulez-vous que pendant ce temps-là j'apporte mes papiers chez vous ?

— Bien volontiers, ça fait que vous verrez ma chambre, — dit Rigolette avec orgueil, — car mon ménage est déjà fait, ce qui vous prouve que je suis matinale, et que si vous êtes dormeur et paresseux... tant pis pour vous, je vous serai un mauvais voisinage...

Et, légère comme un oiseau, Rigolette descendit l'escalier, suivie de Rodolphe qui alla chez lui se débarrasser de la poussière du grenier de M. Pipelet.

Nous dirons plus tard pourquoi Rodolphe n'était pas encore prévenu de l'enlèvement de Fleur-de-Marie, qui avait eu lieu la veille à la ferme de Bouqueval.

Nous rappellerons de plus au lecteur que Mlle Rigolette, sachant seule la nouvelle adresse de François-Germain, fils de Mme Georges, Rodolphe avait un grand intérêt à pénétrer cet important secret.

La promenade au Temple qu'il venait de proposer à la grisette devait la mettre en confiance avec lui et la distraire des tristes pensées qu'avait éveillées en lui la mort de la petite fille de l'artisan.

L'enfant que Rodolphe regrettait amèrement avait dû mourir à-peu-près à cet âge...

C'était, en effet, à cet âge que Fleur-de-Marie avait été livrée à la Chouette par la femme de charge du notaire Jacques Ferrand.

Nous dirons plus tard dans quel but et dans quelles circonstances.

Rodolphe armé, par manière de contenance, d'un formidable rouleau de papiers, entra dans la chambre de Rigolette.

(*La suite à demain.*)

pour les autres ports de la Méditerranée, qu'ils desservent ordinairement. M. le chevalier Morelli, représentant de S. M. le roi Ferdinand II près du roi de Grèce, toujours préoccupé à développer et à rendre plus faciles et plus avantageuses les relations de ce royaume avec l'état dont il est en Grèce un si digne représentant, a proposé la formation d'un tarif spécial dont il s'occupe avec le directeur-général des postes, M. Scouffos.

AUTRICHE. — VIENNE, 1er décembre. Nous avons annoncé hier la fin tragique de M. le comte Clément d'Ugarte, chambellan de S. A. I. l'archiduc Louis. On croit qu'il a été poussé à cet acte de désespoir par les représentations de sa famille qui appartient à la haute noblesse d'Autriche et qui n'approuvait pas son mariage avec la fille d'un banquier dont la noblesse est de date toute récente.

— On lit dans le *Mercure de Souabe*, en date des bords du Danube, le 2 décembre :

« On assure qu'aussitôt après que le prince de Metternich eut été rétabli de sa dernière indisposition, une note relative aux affaires de Turquie, a été envoyée par courrier, des bureaux de la chancellerie d'état, à Londres. On apprend également que le comte de Colloredo envoyé d'Autriche, à Munich, et désigné pour l'ambassade de Londres, partira encore avant la fin de l'année pour sa nouvelle destination.

SAXE. — DRESDE, 3 décembre. Dans la séance de la Chambre des Députés de ce jour, des interpellations ont été adressées au ministère, au sujet des avantages en matière de douanes, que la Russie, par son oukase du 9-21 juillet dernier, a exclusivement accordés aux marchandises accompagnées de certificats d'origine prussienne. A ce sujet, il a été fait la remarque que tous les gouvernemens membres du *Zollverein* devraient participer à ces avantages.

M. de Zeschau, ministre des finances et des affaires étrangères, s'est exprimé comme suit :

« A peine l'oukase en question fut-il parvenu à la connaissance du gouvernement, par le *Journal de Commerce* de St.-Pétersbourg, qu'il fut considéré comme étant de nature à mériter la plus grande attention, non pas autant pour l'affaire en elle-même (car il est douteux que jamais on puisse faire un utile usage de ces faveurs), que principalement pour le principe. Je puis donner l'assurance que le gouvernement prussien, dans sa réponse aux renseignemens demandés à ce sujet, a émis la même opinion que le nôtre. *Il a déclaré qu'aussi dans cette affaire, on fera tout ce qui est possible pour écarter toute apparence d'après laquelle l'un des états de l'union douanière serait avantagé de préférence à un autre.* J'espère que sous peu cette affaire sera réglée d'une manière et d'autre, à la satisfaction de la Chambre. »

La Chambre s'est déclarée satisfaite de cette explication.

PRUSSE. — BERLIN, 6 décembre. La *Gazette Universelle de Leipsig* annonce de bonne source que le gouvernement prussien a sérieusement l'intention de ne plus soumettre à la censure aucun écrit quel qu'il soit et quelle que soit son étendue. Les écrits périodiques seraient exceptés de cette mesure. Déjà des négociations seraient entamées à ce sujet près de la Diète germanique.

FRANCFORT, 4 décembre. On lit dans le *Mercure de Franconie* :

« Il s'élève de toute part des plaintes sur le nouveau tarif américain. De nombreux fabricans, qui faisaient jadis des affaires importantes avec les Etats-Unis, ont cessé leurs expéditions, vu qu'ils seraient contraints ou d'y vendre leurs marchandises au-dessous du prix, ou de supporter à eux seuls tous les frais de transport.

» L'exportation des étoffes de coton, qui constituait auparavant l'une des principales ressources de la Saxe, est devenue pour ainsi dire impossible ; car toutes les marchandises de ce genre sont frappées par l'Amérique de droits qui équivalent presque au prix de revient.

» Le nouveau tarif américain est également très-funeste à la verroterie allemande, au commerce d'épingles, de crayons, à la coutellerie, à la quincaillerie, aux porcelaines, — articles que l'Allemagne exportait en grande quantité outre-mer.

Il parait, il est vrai, qu'il se manifeste en Amérique même une réaction contre le nouveau tarif, et il y a tout lieu d'espérer que l'on y proposera de nombreuses modifications à la prochaine session législative. Mais cet espoir n'est pour l'Allemagne qu'une bien légère consolation.

« Notre industrie restera vis-à-vis des Etats-Unis dans une situation précaire; tant que le *Zollverein* n'aura pas recours à de vigoureuses représailles pour ramener les Américains à la raison on ne cherchera pas à lui procurer, à l'aide de traités de commerce, les garanties et la protection dont elle a si grand besoin. Nous souhaitons que l'on choisisse ce dernier moyen, parce qu'il est plus naturel, qu'il conduit plus aisément au but et qu'il est plus avantageux pour les deux peuples. »

ITALIE. — Une lettre de Rome confirme que la cour de Naples a engagé, à son tour, don Miguel à renoncer à ses prétentions sur la couronne de Portugal. Cette lettre ajoute : « Jusqu'ici don Miguel a constamment repoussé les propositions qui lui ont été faites à ce sujet, de la part de l'Autriche, par l'intermédiaire de l'ambassadeur, à Rome, comte de Lutzow. Il n'est pas à supposer que le prince ait changé de sentiment. Le gouvernement papal montre à cet égard beaucoup d'indifférence. Il continue à payer à l'ex-roi, une très-forte pension ; déjà il y a quelques années, le Saint-Siége avait mis à sa disposition, un palais d'hiver à Rome, et une *Villa*, à Albano. »

(*Mercure de Souabe.*)

ESPAGNE. — MADRID, 1er décembre. Nous avons des correspondances de cette ville du 1er décembre qui ne nous donnent que peu de renseignemens nouveaux sur la situation. La coalition parlementaire, fidèle à son programme, attend : elle ne se montre plus, il n'est plus question d'elle. Les bulletins et supplémens de la *Gazette de Madrid* sont enlevés et lus avec avidité. L'opinion générale est que le régent aura raison de l'insurrection de Barcelone. Les feuilles ministérielles ne sont occupées qu'à démontrer les absurdes rumeurs propagées par la presse coalisée ; c'est-ainsi que la *Gazette de Madrid*, soutient, qu'il n'est pas vrai que M. Arguelles ait envoyé au quartier-général du régent, deux millions de réaux, pris sur la liste civile. Jusqu'à la rentrée du régent à Madrid, il faut s'attendre à la circulation de nouvelles de toute espèce.

BARCELONNE, 2 décembre. Les nouvelles que nous avons données hier de Barcelonne jusqu'au 2 à 5 heures du soir, sont confirmées par les lettres reçues aujourd'hui, du 4, de Perpignan. Il n'est point arrivé d'autres détails plus récens directement.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Les journaux de Barcelonne sont du 1er décembre; nos lettres sont du 2, et contiennent beaucoup de détails nouveaux. Elles rectifient d'abord une erreur commise par notre correspondance d'hier, d'après les premières informations répandues en ville. Ce n'est pas le régent en personne qui a répondu le 30 novembre à la députation de la nouvelle Junte; la réponse a été intimée en son nom par le général Van Halen. Cette réponse, telle que nous l'avons donnée, est d'ailleurs exacte en substance. Le régent n'a voulu recevoir aucune des députations qui se sont présentées; il les renvoie au capitaine-général Van Halen et au général Rodil, son ministre de la guerre et président du conseil des ministres. Son attitude est, comme on voit, haute et sévère.

» L'insurrection dure depuis dix-huit jours, pendant lesquels trois Juntes différentes ont eu successivement la conduite intérieure des affaires. La première était la Junte populaire, présidée par le lieutenant Carsy, républicain déclaré, et principal moteur de la collision du 14 novembre. Cette première Junte abdiqua le 27, et fut remplacée par des hommes plus modérés. Ceux-ci nommèrent commandant de la garde nationale, en remplacement du colonel Llinas, le brigardier Durando, à qui on confère même le grade de maréchal-de-camp. C'est un ancien aide-de-camp du général Borso de Carminati, fusillé en Arragon, comme ayant pris part à la tentative des généraux christinos, don Diogo de Léon et O'Donnell. Durando était très-capable de commander, et sa qualité d'ennemi d'Espartéro répondait suffisamment de ses opinions dans les circonstances de la révolte. Il voulut d'abord tenir un conseil de guerre avec les principaux chefs de la milice et des corps francs. Là, une discussion des plus orageuses rendit impossible toute délibération raisonnée : des motions extravagantes se succédaient sans ordre, et les orateurs appuyaient leurs argumens par la menace des poignards et des pistolets. Le nouveau général, abandonnant à elle-même cette indisciplinable cohue, donna sa démission dès le lendemain, et se réfugia aussitôt à bord du brick français. Sa retraite privait les milices barcelonnaises du seul chef expérimenté qu'elles eussent à leur disposition. La deuxième Junte, ou Junte intermédiaire, qui avait commencé les négociations avec Van Halen, résigna aussi ses pouvoirs le deuxième jour, et la ville resta sans direction officielle.

» Ce fut alors que les Alcades de quartier et les officiers supérieurs les plus raisonnables de la garde nationale élirent une troisième Junte, que nous appellerons Junte de pacification, et que voulut bien présider le respectable M. de San-Martin, évêque de Barcelonne, animé du zèle le plus actif en faveur de ses ouailles et de ses concitoyens. Le bombardement n'avait été suspendu que par l'effet des représentations énergiques du consul de France, et pour lui laisser le temps de faire embarquer ses nationaux, ce qui donna aux Barcelonnais deux jours de répit.

» Une troisième phase a donc commencé le 30 novembre, jour de la nomination de la troisième Junte. Dans cette dernière phase nous voyons les séditieux aux abois, comploter l'anarchie et ses excès, tandis que la Junte s'efforce de sauver la ville par ses démarches réitérées auprès des chefs militaires. On connaît les faits jusqu'au 1er décembre ; nous exposons maintenant les incidens qui ont suivi ; leur gravité est faite pour causer une sérieuse inquiétude.

» La Junte de pacification s'est rendue à trois reprises différentes auprès du général Van Halen, en lui soumettant chaque fois des conditions pour la reddition de la ville. Elle n'a rien pu obtenir, comme elle l'a exposé dans une proclamation adressée aux Barcelonnais. Elle s'est vue réduite à se démettre des fonctions conciliatrices qu'elle avait acceptées pour le salut de ses concitoyens. On veut que la ville se rende à discrétion; la paix qui lui est offerte sera le régime de l'état de siége; on se borne à promettre que les troupes respecteront les habitans et leurs propriétés; les chefs et les promoteurs seuls sont dévoués au fer de la loi. Ces conditions sont dures, quoique justes, à la rigueur, après une révolte aussi éclatante. Mais une proclamation du général Van Halen paraît impliquer une terrible menace contre tous les habitans de Barcelonne presque sans exception, puisque toutes les classes et toutes les opinions ont pris part au combat du 14 novembre, qui a forcé la garnison à évacuer la ville. Selon lui chacun des partis vaincus a voulu se venger : carlistes, christinos, modérés, républicains, tous ont saisi cette occasion de déployer la haine qu'ils portent au gouvernement national du régent.

» Avant la publication de l'exposé de la Junte, les bataillons soldés, les tirailleurs patriotes et les autres corps francs avaient fini par céder presque tous et par déposer leurs armes, dans l'espoir que ce premier acte de soumission faciliterait les démarches de la Junte auprès du régent. On espérait une amnistie, tout en admettant des exceptions pour les chefs. Ceux-ci, d'ailleurs, venaient de se réfugier, au nombre d'une centaine, à bord des vaisseaux français. Mais quand on a su que par deux fois les sollicitations de la Junte avaient été repoussées, et que le régent avait même dédaigné de l'admettre en sa présence, une fermentation générale a éclaté dans la ville. On ne sait plus ce qui peut arriver désormais. Il est déjà question de réarmer les corps francs.

» Depuis quelques jours, la ville se préparait à soutenir le bombardement ; les rues sont dépavées, les terrasses sont garnies de terre, les caves sont meublées pour servir d'habitations ; dans les cours et dans les rues, on a établi des blindages formés de poutres inclinées qui s'appuient contre les murs.

» A quatre heures de l'après-midi, le 2 décembre, le capitaine-général a fait signifier, au nom de S. A. S. le régent d'Espagne, que si, le lendemain 3, à dix heures du matin, la ville ne livrait pas ses portes aux troupes du gouvernement, on la bombarderait à outrance et on y pénétrerait en même temps d'assaut par tous les points. Ces redoutables menaces ont encore exalté la fureur des patriotes. Dans la soirée, on battait la générale partout, on sonnait le tocsin à toutes les cloches. Il était impossible de calculer ce qui devait arriver le lendemain, ni ce que pouvait tenter une multitude en délire, qui ne connait plus ni chef ni frein. Le dernier espoir se fonde sur ce qui reste encore armé de la véritable garde nationale, pour sauver la ville en ouvrant les portes aux troupes de ligne, puisqu'il n'y a plus d'autre recours.

» Ces nouvelles sont venues par Port-Vendres. Le bateau à vapeur qui les apporte était parti de Barcelonne dans la nuit du 2 au 3, à deux heures du matin. Il a débarqué sur le sol français les principaux officiers des tirailleurs patriotes et les chefs du parti républicain. »

— On écrit de Barcelonne, le 2 décembre :

« L'*Etna*, à son retour de Tarragone, est venu rallier le *Gassendi*, d'après les ordres de M. le commandant Gatier, pour concourir au travail de la mise à flot du vaisseau anglais le *Formidable*. Après plusieurs heures des efforts les plus pénibles, il a pu être retiré de la côte. Il a été remorqué hier, par nos deux bateaux à vapeur, jusqu'au mouillage de la rade de Barcelonne, où un autre vaisseau anglais le *Rodney*, avait déjà pris place le matin. Lorsque le *Gassendi* et l'*Etna* ont quitté la remorque, les équipages des vaisseaux anglais les ont salués de cinq *hourrah*.

» Le vaisseau français de 100 canons, le *Jemmapes*, a jeté l'ancre devant Barcelonne. »

— « Au sujet de cette nouvelle, dit le *Journal des Débats*, nous trouvons dans notre correspondance, que le vaisseau *le Formidable* passe toujours pour avoir apporté des fusées, des canons et des munitions de guerre de toute espèce au fort Montjouy et à l'armée d'Espartéro. Les Barcelonnais en sont d'autant plus persuadés qu'en effet on a transporté, pendant deux jours, sur la plage de Montjouy une grande quantité de canons, de boulets et d'autres objets de même nature. Mais tous ces objets ne sont autre chose que l'armement du *Formidable*, qu'il a fallu alléger de son énorme matériel de guerre, pour le sortir des sables où il s'était engravé. Outre *le Jemmapes*, notre marine compte encore, devant Barcelonne, le brick *le Méléagre*, la frégate à vapeur *le Gassendi*, *l'Etna* et un autre bâtiment à vapeur. La protection de nos nationaux est complète, et un asile respectable est présenté par le pavillon français aux émigrans espagnols de toutes les classes. »

— Des voyageurs qui ont quitté Barcelonne dans la nuit du 2 au 3, disent que l'on sonnait le tocsin, que le peuple criait dans les rues : *Vive la reine Christine, vive la reine Isabelle, nous ne craignons par les bombes, il faut se défendre*, etc., etc., etc., mais il n'y a aucunes nouvelles jusqu'à présent sur ce qui a pu se passer dans la journée du 3.

— La nouvelle Junte a fait publier la proclamation suivante :

« Barcelonnais,

» La Junte de gouvernement, nommée hier au soir par la garde nationale et les Alcades de district, attendu que celle élue le 27 n'a pas pu s'organiser à cause de l'absence de ses membres, s'est installée ; elle s'occupe avec zèle et sollicitude des moyens de mettre promptement un terme satisfaisant à la situation actuelle de la ville. Elle compte, pour réaliser ce but important, sur la coopération efficace de la brave garde nationale et de tous les hommes honorables que renferme cette ville populeuse de Barcelonne. Ayez confiance dans les efforts de la Junte, et bientôt la paix et le bonheur renaîtront sur notre sol contristé.

» Barcelonne, le 30 novembre 1842.

» *Le président*, le baron DE MALDA ; SALVATOR, AROLES, JUAN DE ZAFONT, JOSÉ SOLER Y MALAS, JOSÉ PUIG, JOSÉ ARMENTER, JOSÉ TORRES Y RIERA, JOSÉ LLACAYO, ANTONIO GIBERGA ; LAUREANO FIQUEROLA, *secrétaire.* »

BANDO.

« La Junte de gouvernement de cette ville étant constituée, doit avant tout adopter des mesures pour assurer la tranquillité intérieure de Barcelonne et donner à tous ses habitans la garantie qu'ils peuvent rester tranquilles dans leurs foyers domestiques. C'est pourquoi la Junte décrête :

» Art. 1er. Toutes les personnes qui, à partir du 14 de ce mois, auront pris les armes, les remettront immédiatement au quartier d'Atarazanas entre les mains de la personne désignée par la Junte. Quiconque contreviendra à cette disposition sera châtié avec toute la rigueur des lois.

» 2. Sont exceptées uniquement de la disposition ci-dessus les personnes ayant mérité la confiance des Alcades de district.

» 3. Le délai fixé pour faire la remise des armes est et demeure établi de 3 à 5 heures de l'après-midi.

» 4. Sera châtié sévèrement quiconque s'efforcera de troubler l'ordre sous quelque prétexte que ce soit.

» Barcelonne, le 30 novembre 1842.

» *Le président*, baron DE MALDA. »

(Suivent les signatures des neuf membres de la Junte de gouvernement.)

(*El Constituc. de Barc.*, du 1er décembre.)

— On nous assure de la manière la plus formelle que sur un des bâtimens français, arrivés dans ce port, se trouvaient les généraux O'Donnell, Pavia et Concha. (*Idem.*)

ANGLETERRE. — LONDRES, 7 décembre. On lit dans le *Manchester-Guardian* :

« Nous avons lieu de croire définitivement arrêtées les principales dispositions d'un nouveau traité de commerce avec le Brésil, et il ne se présente aucune difficulté s'opposant à la conclusion satisfaisante de tous les points en litige. On dit que le droit qui sera mis sur le sucre du Brésil sera de 30 sh. le quintal, tandis que sur les produits des plantations anglaises et des Indes-Orientales, il sera réduit à 18 sh. Les droits actuels sont de 63 et de 24 sh. Ce changement serait très-favorable et réduirait de beaucoup le prix du sucre pour le consommateur. Il est probable que ce traité exercerait quelque effet sur le gouvernement espagnol avec lequel sont ouvertes des négociations pour un traité de commerce.

» Les planteurs de Cuba sont dans la détresse, parce que leurs produits ne sont pas assez recherchés, et longtemps ils ont eu le regard tourné vers le marché anglais, dont ils espéraient obtenir quelque soulagement. Si le sucre du Brésil était reçu en Angleterre, et si le sucre de Cuba en était exclu, ils réclameraient la conclusion d'un traité entre l'Espagne et l'Angleterre, pour leur assurer leur privilége. Le gouvernement, avec leur appui, pourra triompher de la résistance des fabricans catalans. »

— Les nouvelles venues hier des districts manufacturiers commencent à démontrer que l'on comprend mieux aujourd'hui la portée des avantages que nous pouvons tirer d'un traité avec le céleste empire et de la cessation des hostilités dans l'Asie centrale. Car, tandis qu'on voit dans les conséquences des heureux événemens que nous avons fait connaître, l'ouverture de nouveaux débouchés pour nos produits manufacturés, on voit aussi clairement que l'accroissement des affaires ne peut être que progressif. Aussi, les spéculations trop hardies se sont calmées et l'on a compris qu'il ne fallait pas pousser les exportations au-delà des limites raisonnables. (*Standard.*)

— Nous apprenons qu'un des chirurgiens d'un de nos principaux hôpitaux doit recevoir chez lui un jeune Chinois qui désire apprendre l'art de la chirurgie.

— Lundi dernier, les chartistes de Londres ont tenu un nouveau *Meeting* dans la salle de l'Association nationale. Comme un discours de miss Mary-Anna Walker était annoncé sur le programme, on avait imposé les places à 3 d. (15 cts.) au parterre, à 6 d. (30 cts.) aux galeries.

A huit heures et demie, miss Anna Walker a fait son entrée dans la salle au milieu des acclamations et des applaudissemens de l'asssemblée entière ; elle était accompagnée de miss Emma-Mathilda Miles, miss Clara-Cleopatra-Susannah Juge, et de

quelques autres chartistes du sexe féminin. M. W. Balls a aussitôt occupé le fauteuil de la présidence, et a dit qu'il se sentait très-honoré de présider en une pareillle occasion, car la réunion, a-t-il ajouté, a pour objet de prendre les glorieux principes fondamentaux de la charte défendue et expliquée par un membre du sexe le plus doux et le meilleur. (Applaudissemens et rires). Nous devons tous nos éloges à miss Walker et miss Juge pour l'ardeur virile avec laquelle elles marchent à la défense de la cause de la liberté. Après avoir réclamé l'indulgence de l'assemblée en faveur de miss Mary-Anna Walker, le président a conduit la jeune et belle *oratrice* à la tribune.

Miss Walker répond par un salut des plus gracieux aux applaudissemens qui accueillent sa présentation ; mais en même temps elle lance un regard sévère du côté de la partie de la salle d'où sont partis quelques sifflets et autres témoignages fort peu galans. Le bruit des applaudissemens et des sifflets s'étant enfin apaisé, miss Walker commence ainsi :

« Je sens que c'est un acte hardi de ma part de sortir de ce qu'on appelle les devoirs domestiques de la femme; mais si quelqu'un ose ici mettre en question mon droit, je répondrai que les maux de mon pays ont pu seuls me faire entrer dans l'arène des luttes politiques. (Cris de brave des hommes et applaudissemens des femmes.) Si quelqu'un est assez hardi pour me demander pourquoi j'ai quitté la place que m'assigne ma naissance, je répondrai que c'est pour obéir à l'appel de mon pays. (Rires ironiques dans les galeries, bruyantes acclamations au parterre; pendant quelques minutes on voit les mouchoirs s'agiter sur l'estrade.) Je prétends que la femme a le même droit que l'homme d'élever la voix lorsque la moitié du peuple est affamée, lorsque les femmes sont obligées de faire des chemises à un penny par pièce ou à 6 pence par jour, et tout cela pour le compte de la liste civile maudite. »

Ici miss Walker fait l'énumération des sommes allouées à la royauté, et après avoir indiqué la somme dépensée chaque année dans la maison royale pour vins et spiritueux : « Je ne m'étonne point, dit-elle pour conclure, que la nourrice du prince de Galles se soit soulée quelquefois. » (Explosion de rires mêlés de quelques marques d'improbation.)

Un *gentleman* de la galerie fait observer que miss Walker devrait se tenir dans la question de la charte et ne pas insulter l'aristocratie.

Miss Walker jetant sur lui un regard sévère, déclare qu'elle s'abouchera avec l'interrupteur aussitôt après la fin de son discours, tandis que les cris : *A la porte*, retentissent de toutes parts.

Le président dit que s'il entend encore une de ces sottes interruptions, il fera mettre sans cérémonie l'interrupteur à la porte. C'est le sort des malavisés qui voudraient jeter le trouble dans les assemblées de chartistes.

Le capitaine Atcherley : Oui, qu'on les jette à la porte ; c'est moi qui m'en charge. (*I am the boy that will do it*).

Après cet incident, miss Mary-Anna continue son discours et passe en revue les divers points de la Charte du peuple, qu'elle déclare être la panacée pour toute chose. N'est-il pas monstrueux, s'écrie-t-elle, que même les soldats et les matelots, à qui l'on doit toute la richesse du pays, n'aient pas le droit de voter? Le suffrage universel, ajoute l'orateur féminin, ne vaut rien sans le vote au scrutin, car il y a plusieurs manufactures qui emploient 700,000 ou 800,000 ouvriers (cris de oh ! oh ! Walker !), et s'ils n'avaient pas le scrutin, le maître pourrait les faire voter comme il voudrait. Je soutiens, dit-elle, que les *whigs* et les *tories* ont écrasé le peuple, et je dénonce la presse qui a osé m'appeler ainsi que mes collègues, *des poules chartistes*. Miss Walker termine en annonçant qu'elle est prête à répondre à toutes les interpellations qu'on pourrait lui adresser. Après avoir fait un salut gracieux, elle boit les trois quarts d'un grand verre d'un liquide quelconque et se rassied.

Miss Miles propose à l'assemblée de voter des remerciemens à miss Walker. Cette motion est faiblement appuyée, après quoi le *Meeting* se sépare non sans désordre et sans confusion.

FRANCE. — PARIS, 8 décembre. Hier, à cinq heures, la reine et Mme la princesse Adélaïde, sont arrivés aux Tuileries. LL. MM. et S. A. R. sont descendues de voiture au pavillon Marsan, où elles ont fait visite à Mme la duchesse d'Orléans, arrivée la veille.

Le service du roi a quitté le deuil. La famille royale garde le deuil jusqu'au 1er janvier.

— Avant-hier, Mme la duchesse d'Orléans a quitté Saint-Cloud pour venir habiter le pavillon Marsan, où elle s'est établie avec les princes ses fils.

La princesse et le comte de Paris jouissent d'une bonne santé. M. le duc de Chartres, qui a été souffrant, a éprouvé un mieux sensible depuis quelques jours.

— M. le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique en France, est arrivé à Paris. Il est descendu à l'hôtel Meurice.

— Le gouvernement avait, dit-on, prévu le cas où des relations directes pourraient être ouvertes à notre commerce avec la Chine, par suite de la guerre entamée par l'Angleterre contre ce pays; et M. le colonel Dubois de Jancigny était, à ce qu'on assure, muni de pouvoirs qui lui permettaient de se faire accréditer auprès du gouvernement chinois. Les circonstances prévues étant arrivées, on croit que M. de Jancigny a dû déployer en Chine un caractère officiel comme représentant du gouvernement français. (*Commerce.*)

— Nous avons annoncé l'arrivée à Paris de Reschid-Pacha, chargé d'offrir au roi des Français des présens de Méhémet-Ali. Aujourd'hui, à onze heures, sept magnifiques chevaux arabes, conduits à la bride chacun par un Egyptien et accompagnés de trois piqueurs indigènes, sont venus se ranger devant le pavillon de l'horloge. Aussitôt après sont arrivés dans leurs voitures, en costume officiel, S. Exc. Reschid-Pacha, ambassadeur ottoman et l'envoyé de Méhémet-Ali ; ce dernier était accompagné de deux aides-de-camp. Ils sont tous descendus à la porte d'honneur du palais des Tuileries et ont été reçus par le roi dans la salle du Trône. S. M. était en uniforme de lieutenant-général et ayant à ses côtés Mgr. le duc de Nemours et Mgr. le duc de Montpensier. Les deux ambassadeurs ont d'abord présenté à S. M. de riches cachemires et quelques pierreries. Puis le roi est descendu dans la cour des Tuileries et a agréé les chevaux, après les avoir examinés très-attentivement et s'être fait expliquer leur origine par l'envoyé de Méhémet-Ali. S. M. a fixé longtemps ses regards sur le cheval monté par Ibrahim-Pacha à la bataille de Nezib. Toute la troupe était sous les armes. Le roi paraissait satisfait de l'attention dont il était l'objet de la part des envoyés des deux souverains.

Ces superbes animaux paraissent avoir un peu souffert du froid qu'ils ont éprouvé sous une autre température. Ils sont enveloppés de couvertures rouges brodées en soie. Ils sont de petite taille comme tous les chevaux arabes, excepté le cheval noir, qui est au-dessus de la moyenne.

— On commence à se préoccuper de la reprise de la session. Le *Constitutionnel* dit à ce sujet ;

« Cinq semaines nous séparent encore de l'ouverture de la session ; on commence déjà cependant à s'entretenir de la disposition des députés et de l'attitude probable que prendront les Chambres à l'égard du ministère. Nous n'apportons qu'une fort médiocre ardeur à recueillir ces bruits divers qui s'élèvent toujours à l'approche des Chambres et donnent lieu à tant de prédictions et de conjectures que plus tard l'événement doit redresser ou démentir. Nous ne plaçons pas nos espérances politiques dans l'espèce de jeu d'échecs qu'on peut jouer avec les différens groupes qui manœuvrent sur le vaste échiquier des Chambres. Les combinaisons compliquées, à l'aide desquelles se forment les majorités de circonstances, n'aboutissent à rien de durable, et après la partie, perdue ou gagnée, tout se confond de nouveau et tout est à recommencer.

» Ce que nous attendons des Chambres, c'est un jugement sérieux et approfondi porté sur les affaires publiques, c'est un mouvement général s'opérant dans les esprits, et le déplacement mesuré, mais spontané, des adhésions et des votes.

» La Chambre est nouvelle, et la petite session n'a rien décidé, si ce n'est une loi d'avenir, une loi qui ne touche en rien aux questions actuellement à débattre, une loi que nous souhaitons tous de voir longtemps inutile. Toute Chambre récemment élue, se compose de députés nouveaux qui n'ont pas encore pris d'engagement parlementaire, et des députés anciens qui rattachent une législature à l'autre et conservent, dans un sens élevé, l'identité du parlement. En mettant à part les distinctions de nuances et d'amitiés politiques, l'ensemble des anciens députés arrive-t-il avec une disposition favorable à la politique ministérielle? Nous ne le croyons pas.

» Dans les quinze jours de session qui ont suivi les élections, la nouvelle Chambre n'a été mise en mesure de se diviser qu'une seule fois sur une question politique, sans compter la loi de régence, c'est sur l'enquête parlementaire. Le vote a été défavorable au cabinet.

» Ajoutez à ces faits le spectacle de la légèreté et de l'impuissance dont le cabinet a donné tant de preuves dans ces derniers temps, et vous conclurez que de graves objections contre le cabinet doivent s'élever jusque dans l'esprit des plus conservateurs.

» Les faits d'ailleurs paraissent conformes à ces conclusions. Nous avons vu M. de Lamartine prendre une position nouvelle; de Salvandy refuser son traitement d'ambassadeur ; un journal, souvent ami du ministère lui refuser son concours dans des occasions assez graves, se taire sur l'élection du 1er arrondissement, aller jusqu'à la menace à propos du droit de visite. On assure enfin que plusieurs députés conservateurs manifestent plus que jamais leur mécontentement et sont disposés à s'entendre pour adopter en commun, une conduite réservée, opposante, au besoin. D'un autre côté, les députés nouveaux se sont gardés avec soin de toute alliance avec le ministère. Nous n'attribuons à ces symptômes d'autre importance que celle-ci : un mouvement notable s'opère dans les esprits, et les opinions modérées, mais progressives, que professe le centre gauche, n'ont jamais eu plus de faveur dans le pays et dans la Chambre. »

BELGIQUE. — BRUXELLES, 9 décembre. La Chambre des Représentans a terminé hier la discussion du budget de la dette publique et des dotations; mais le vote a été ajourné jusqu'après la discussion du budget partiuelier de la Chambre.

Plusieurs orateurs sont revenus sur le débat soulevé la veille au sujet de l'utilité d'une commission de surveillance de l'amortissement et des fonds de dépôt et consignations. Aucune décision n'a été prise, et aucun vote n'a été émis, la Chambre ayant jugé, comme l'ont soutenu plusieurs orateurs, que la question se représenterait avec plus d'opportunité, lors de l'examen de la loi de comptabilité.

Une discussion s'est ensuite engagée à propos du crédit pour l'amortissement de l'emprunt de 86 millions de 1840. Les contrats de cet emprunt interdisent au gouvernement, pendant six ans, d'amortir par tirages au sort, lorsque le cours est au-dessus du pair. Il s'agit de savoir si, pendant cette suspension, les allocations doivent être employées au profit spécial du fonds d'amortissement, et, en second lieu, si elles doivent être tenues en réserve pour être appliquées en totalité après la sixième année, ou si elles peuvent être annulées ou faire retour au trésor à l'expiration de l'exercice. Il existe sur chacun de ces points une grande divergence d'opinion. M. Mercier, signataire de ces contrats, a renouvelé une déclaration qu'il avait déjà faite, et de laquelle il résulte qu'il a toujours cru, quant à lui, que les fonds non employés pendant l'année, par suite de l'élévation des cours devaient être annulés; il aurait présenté un projet de loi dans ce but s'il était resté aux affaires. D'autre part, on soutient que ces fonds ne peuvent être détournés de leur destination, l'amortissement de l'emprunt. Comme la difficulté se reproduit chaque année, on croit qu'il faudra finir par la présentation d'un projet de loi, afin de décider la question, car s'il ne faut rien enlever à l'amortissement de ce qui lui appartient, il n'y a pas de motif d'augmenter sans nécessité sa dotation de 6 à 8 millions.

Après le vote des derniers articles du budget, la Chambre a adopté, par 61 voix contre 6, le projet de loi allouant à la veuve de l'ancien gouverneur du Luxembourg et du Hainaut (Mme Thorn), une pension de 1,500 fr.

La Chambre a commencé aussitôt la discussion du budget de la justice. M. Verhaegen, a exposé une série de griefs contre le chef du département. M. Van Volxem a répondu en repoussant chacune des attaques du député de Bruxelles, et il a protesté avec beaucoup de vivacité et même de brusquerie peu parlementaire, contre les intentions qu'il lui prêtait au sujet du projet de loi relatif à l'augmentation du traitement des membres de la magistrature. Le ministre a déclaré qu'il ferait tous ses efforts pour que la discussion de ce projet pût venir après celles des budgets.

— Les sections ont continué hier leur examen du traité. L'une d'elles, la sixième, a terminé son travail, et nommé M. Cogels son rapporteur à la section centrale. Il paraît que les autres sont loin d'être aussi avancées ; il y en a même qui demandent de nombreux renseignemens, et des renseignemens par écrit, ce qui pourrait prolonger considérablement l'examen préparatoire.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 12 décembre. (Représentation n° 88).

LE PRÉ AUX CLERCS,

opéra-comique en 3 actes, paroles de M. E. Planard, musique d'Hérold.

LE RÊVE DU MARI,

comédie en un acte et en vers, de A. F. Andrieux.

Ordre du spectacle : 1. Le Rêve du Mari. 2. Le Pré aux Clercs.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

AVIS.

FOURAUX, *Écuyer*, a l'honneur de prévenir les amateurs d'équitation, qu'il vient d'arriver en cette résidence pour y établir un manége, qui sera prêt sous peu de temps ; en attendant, il se charge de dresser des chevaux et prie les personnes qui en auraient à lui confier, ou bien celles qui voudraient se faire inscrire pour prendre des leçons d'équitation ; de s'adresser *Nieuwe Haven*, n° 148, chez le sieur J. H. ELDERIK.
5807.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer, qu'il vient de recevoir des Terrines de Nérac de 1, 2 et 3 Perdreaux rouges, ainsi que des Pâtés de Foies Gras de Strasbourg, des Truffes du Périgord, des Marrons de Luc, des Prunes de Tours, des Poires topés, de l'Huile de Provence, des Pickles et Pastes de Londres et plusieurs Fromages de l'étranger.

M. WATERREUS,
5808. *à la Poissonnerie.*

Mr DENTZ FILS, Dentiste,

d'Amsterdam, 117, *Reguliersgracht*, prévient les personnes qui désireraient le consulter, qu'il sera dans la résidence, Mardi prochain 13 de ce mois de 9 à 3 heures, 2me *Wagenstraat*, Sect. T. N° 18. 5809

RABAIS EXTRAORDINAIRE ET RÉEL
DE 10 A 80 % SUR LE COURS.

Le déballage de **F. Canongette**, Hôtel LA VILLE DE PARIS, *Korte Houtstraat*, en cette résidence, ne sera plus ouvert que pendant quelques jours; on y trouve la plupart des ouvrages annoncés précédemment ou détaillés aux NOUVEAUX CATALOGUES ET PRIX-COURANTS *gratis*.

LIVRES POUR CADEAUX,

Ouvrages de Luxe, illustrés de nombreuses gravures, planches, vignettes, Livres d'Études pour toutes les langues, Livres d'Éducation, d'Agrément, de Morale, de Piété, Sciences, Médecine, Romans, Voyages, Littérature, etc., depuis les plus belles éditions de luxe jusqu'aux prix les plus modiques.

Papiers de tous genres, ordinaire, mince pour la correspondance étrangère, fort, glacé pour les plumes métalliques, blanc et de couleurs très-jolies, à tranches blanches, dorées, noires pour deuil, etc., de tous formats, pour billets, lettres, bouillons, comptes, correspondance officielle, tableaux et états d'administration, **Fournitures de Bureaux**, etc., *tout aux prix les plus bas possibles et bien au-dessous du cours.* 5810.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 9 Décembre.

		Int.	Cours du 8 Déc.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas.	Dette active	5	—	$101\frac{3}{8}$	$101\frac{7}{16}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	$52\frac{7}{16}$	$52\frac{1}{2}$
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	$4\frac{1}{2}$	$94\frac{1}{4}$	$94\frac{1}{4}$	$94\frac{5}{16}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$131\frac{3}{8}$	$130\frac{1}{8}$	$130\frac{3}{8}$
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	$103\frac{1}{4}$	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	—	$99\frac{3}{4}$	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	—	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$105\frac{7}{8}$	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	$67\frac{3}{4}$	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	$88\frac{5}{16}$	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	$19\frac{1}{4}$	$19\frac{1}{8}$	$19\frac{3}{16}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	$2\frac{1}{2}$	—	32	—

Bourse de Paris du 8 Décembre.

		Int.	Cours 7 Déc.	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		119 75	119 75	119 70
	Trois pour cent		80 70	79 30	79 25
Espagne	Emprunt Ardouin		—	$23\frac{3}{8}$	$23\frac{1}{4}$
	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	107 25	—
Pays-Bas.	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	$103\frac{5}{8}$	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 9 Décembre.

Métalliques, 5 % » — Naples, 5 % » — Ardouins, 5 % $19\frac{1}{4}$ P. — Dette différée, ancien, » — Passive, 5 % $4\frac{1}{2}$ P. — Lots de Hesse, 28 P. — Cours après la Bourse (2 ½ heures). Ardouin, $19\frac{1}{4}$ P. — Idem, Primes au 19/20 $19\frac{3}{8}$ dont $\frac{3}{8}$ P.

Bourse de Vienne du 2 Décembre.

Métalliques, 5 % $109\frac{5}{16}$. — Dito, 4 % $100\frac{5}{8}$. — Dito, 3 % $76\frac{3}{4}$. — Lots de 1834, » — Actions de la Banque, 1613.

A LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*

Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beursteeg*, à Amsterdam, et chez **S. VAN REYN SNOECK**, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.